

TSY
Christian Massonnet
Président TSY & GSYTS
Rte du Signal 4
1350 ORBE
Natel : 079 505 59 71
email : urbicri@gmail.com



TSY
TIR SPORTIF YVERDONNOIS
Stand de Floreyres
YVERDON-LES-BAINS

Yverdon-les-Bains, le 10 mars 2021.

Concept de protection Covid-19 Version du 8 mars 2021 OFSP & FST

Mise en œuvre pour le stand de Floreyres 300M

Principes fondamentaux de comportements :

Dès le 1^{er} mars 2021, les entraînements et les cibles décentralisées au stand de Floreyres à Yverdon – les – Bains, pour le tir à 300m, sont autorisés pour tous les membres de la société du TSY, car nos installations sont considérées comme semi-ouverte. Seuls les tireurs peuvent être présents dans le stand, aucun spectateur ne sera admis. La responsabilité personnelle du tireur est engagée.

Responsable du plan coronavirus Stand de Floreyres 300M : Christian Massonnet

Les principes suivants doivent être respectés :

- Les personnes présentant des symptômes de maladie ne doivent sous aucun prétexte pas participer entraînements, ni pénétrer dans l'installation sportive.
- Les recommandations d'hygiène de l'OFSP doivent être respectées, à savoir : se laver les mains plusieurs fois si nécessaire, renoncer aux poignées de main et à chaque contact, de désinfecter ses affaires personnelles, les classes d'âge seront respectées.
- Le produit désinfectant sera mis à disposition de chacun en plusieurs endroits du bâtiment.
- Un contrôle d'entrée sera effectué, toute personne entrante dans le stand 300M devra s'inscrire conformément sur une liste de présence avec son propre stylo et attester sur l'honneur qu'il n'est à sa connaissance pas porteur du coronavirus.
- La distance sociale d'au moins 1.50 m doit être respectée, ainsi que training tracé à même le sol.
- Le port du masque est obligatoire dans tout le bâtiment, sauf pendant le tir.
- Le nombre de personnes présentes en même temps dans le stand 300m est limité à quinze (15), moniteurs et chef de stand compris.
- Afin de garantir la distance entre les tireurs pendant les tirs, seule une cible sur deux peut être utilisée.
- Si le nombre de personnes autorisées dans le stand est atteint, le temps de tir sera limité à 30 minutes par personne y compris le temps de préparation au tir.
- Chaque tireur est responsable de nettoyer et de désinfecter son matériel, la place de tir (stalle) ainsi que l'installation électronique.
- Le nettoyage des surfaces de contact (portes, poignées, interrupteurs, etc.) sera effectué à la fin de chaque séance de tir.
- Pour le nettoyage des armes n'est admis qu'une seule personne par box, sauf les jeunes tireurs si la distance de 1.50m est respectée.
- Ces dispositions ont été envoyées à chaque membre actif et passif, et seront affichées au stand 300M
- Chaque personne présente dans le stand est censé avoir lu est compris le présent règlement et s'engage à le respecter.

Votre Comité vous souhaite la bienvenue dans le stand ainsi que de bons tirs.

Le comité du TSY se réserve le droit de prendre des sanctions en cas de non-respect de ces consignes envers les contrevenants.

Le Tir Sportif Yverdonnois (TSY)

Le président
Christian Massonnet